

Généralités

La Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières est présentée de juin à septembre. Le concours s'adresse à tout artiste qui pratique l'estampe.

Les artistes intéressés doivent remplir le formulaire d'inscription, soumettre un minimum de 5 et un maximum de 7 œuvres sous format numérique ou photographies couleur (voir instructions) et acquitter les frais d'inscription.

Techniques acceptées : intaglio, gravure en relief, lithographie, sérigraphie.

Techniques exclues : photographie, monotype, photocopie et impression numérique.

Aucun format maximum n'est exigé, cependant les œuvres excédant 100 cm par côté ne seront pas encadrées. Dans le cas d'installations, le nombre d'œuvres sélectionnées pourrait être inférieur à 5.

Les œuvres proposées devront avoir été créées depuis les cinq dernières années. Les œuvres sélectionnées lors d'éditions antérieures de la Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières ne peuvent être soumises à nouveau.

Les artistes qui ont été acceptés aux deux dernières éditions de la Biennale ne seront pas admissibles à une troisième sélection consécutive.

La participation à l'exposition implique que l'artiste accorde le droit aux organisateurs de la Biennale de reproduire leurs œuvres dans toutes les publications de la Biennale.

La Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières anime de façon permanente un site Web sur le réseau Internet. Les lauréats verront leurs œuvres faire l'objet d'une parution sur ce site.

Un catalogue couleur sera édité et toutes les œuvres sélectionnées y figureront. Chaque artiste sélectionné recevra un exemplaire de ce catalogue. Afin de répondre à l'idée d'un réseau d'échange, les coordonnées des artistes y seront publiées.

La participation d'un artiste signifie l'acceptation des règles de la Biennale.

Frais d'inscription

25 \$CND (dollars canadiens) ou **25 \$US** (dollars US), ou **25 €** (euros), payables par mandat international au nom de « Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières ». Le mandat doit être envoyé à l'adresse postale indiquée au bas du formulaire. Si le formulaire et les images ne sont pas transmis par courriel, joindre le mandat à l'envoi.

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables.

Envoi des documents

Les documents devront être postés à l'organisation de la Biennale au plus tard le **1^{er} octobre 2010**.

Tout envoi adressé après cette date ne sera pas présenté au jury de sélection de la Biennale, le cachet de la poste faisant foi de la date d'envoi.

Aucun document ne sera retourné aux artistes.

Sélection

Un jury de sélection, formé d'experts et d'artistes, effectuera la sélection à partir des dossiers proposés. Les décisions du jury sont sans appel.

Prix

Chaque artiste sélectionné recevra un cachet d'exposition.

Plusieurs prix sont attribués lors de la Biennale. Certains prix sont déterminés par le jury de sélection de la Biennale, d'autres le sont par des jurys mis sur pied par les collaborateurs en étroite relation avec les organisateurs de la Biennale. Un artiste ne peut se voir décerner qu'un seul prix par le jury de la Biennale. Il peut cependant recevoir un autre prix décerné par des collaborateurs ou par le public. Les décisions seront finales et sans appel.

Les prix seront décernés comme suit :

- Le Grand Prix de la Biennale, accompagné d'une bourse de 3000 \$CND.

Ce prix est décerné par le jury de la Biennale.

- Le Prix Banque Nationale Groupe Financier, accompagné d'une bourse de 1500 \$CND. Ce prix est décerné par le jury de la Biennale.

- Le Prix du public sera attribué par vote populaire, à la fermeture de l'exposition. Ce prix sera accompagné d'une bourse de 1000 \$CND.

- Le Prix Invitation Presse Papier sera décerné à l'artiste étranger dont le travail est particulièrement apprécié par les membres de l'atelier Presse Papier, le regroupement d'artistes graveurs professionnels de Trois-Rivières. Ce prix consiste en une invitation de séjour et de travail à Presse Papier et une exposition solo. Le jury pour ce prix est formé de membres de l'atelier.

D'autres prix peuvent s'ajouter à la liste.

Envoi des œuvres

Les instructions concernant l'envoi des œuvres seront communiquées aux artistes sélectionnés.

Instructions pour la présentation des documents

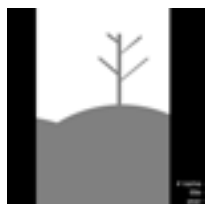
Reproductions numériques : 1000 x 1000 pixels à 100 dpi. L'œuvre devra être présentée sur fond noir, dans le sens de la présentation. Dans le coin inférieur droit devront figurer le numéro correspondant à la liste, le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre et l'année de création, en caractères blancs (Arial ou Helvetica). L'image sera sauvegardée en JPEG, en qualité élevée (10). Chaque document sera identifié par le nom de famille de l'artiste, un trait d'union et le numéro correspondant à la liste des œuvres (ex. : Jones-1.jpg).

Photographies : Couleur, 10 x 15 cm. La photographie devra porter au verso une flèche indiquant le haut de l'image, le nom de l'artiste, les renseignements sur l'œuvre et le numéro correspondant à la liste des œuvres.



Reproductions numérisées
Digital reproduction

← Horizontal
Vertical →



Photographie
Paper photograph

← Recto/front
Verso/back →



Adresse postale et courriel :

Mailing address and email:

Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières
58, rue Raymond-Lasnier Trois-Rivières (Québec) Canada G9A 2J6

info@biectr.ca

General Information

The Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières is presented from June to September. The competition is open to all printmaking artists.

Interested artists must complete the entry form, submit a minimum of 5 and a maximum of 7 digital reproductions or color photographs of their works (see instructions below) and pay the entry fees.

Accepted techniques: intaglio, relief prints, lithography, silkscreen.

Techniques not accepted: photography, monotype, photocopy, and digital prints.

There is no maximum size for works, however, works exceeding 100 cm per side will not be framed. For installation works, the committee should select less than 5 works for an artist.

The presented works must have been created within the last five years. Works selected for previous editions of the Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières cannot be submitted for another edition.

Artists who have been selected on the two last editions in a row of the Biennial are not admissible for a third selection in a row.

Participation in the exhibition implies that the artists give the organizers of the Biennial the right to reproduce their works in all of the Biennial publications.

The Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières has a permanent and up-to-date web site on the internet. The prizewinners' works will appear on the site.

A color catalogue will be published. The catalogue will illustrate all of the works of the selected artists. All chosen artists will receive a copy of this catalogue. In order to encourage the idea of a network of exchange, the artists' addresses will be published into the catalogue.

All artists who participate will be bound by the Biennial regulations.

Entry fees

\$25CND (Canadian dollars), or **\$25US** (US dollars) or **€25** (euros), payable by international money order to « Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières ». The money order must be sent at the mailing address indicated at the bottom of the form. If the form and the images are not sent by email, include them in the mailing of the money order. Entry fees are not refundable.

Sending of documents

The documents must be sent to the Biennial organizers not later than **October 1st, 2010**. If they are sent after this date, they will not be presented to the selection committee of the Biennial. The postmark will show proof of the sending date.

Documents will not be returned to artists.

Selection

A jury, composed of experts and artists, will make the selection amongst the proposed dossiers. The decisions are without appeal.

Awards

Each selected artist will receive an exhibition fee.

Several prizes will be awarded during the Biennial. Some prizes will be attributed by the Biennial selection jury, and others by juries set up by the associates, in close collaboration with the Biennial organizers.

An artist can receive only one prize awarded by the Biennial jury. However, he can be awarded another prize, attributed by the associates or by the public. All decisions are final and binding.

The prizes to be awarded are as follows:

- The Grand Prix de la Biennale, accompanied by a bursary of \$3000 CND. This prize will be awarded by the Biennial jury.

- The Prix Banque Nationale Groupe Financier, accompanied by a prize of \$1500 CND. This prize will be awarded by the Biennial jury.

- The Public Award will be attributed, at the end of the exhibition to the artist who has received the greatest number of votes from the visitors. This prize is for a value of \$1000 CND.

- The Invitation Presse Papier prize will be attributed to the foreign artist whose work is the most appreciated by the members of the Presse Papier workshop, the professional artist printmakers collective of Trois-Rivières. This prize offers a working residency at the Presse Papier workshop. The jury for this prize will be composed of workshop members.

Some other prizes may be added to this list.

Sending of works

Instructions for sending works will be given after selection to the selected artists.

Instructions for presentation of documents

Digital reproductions: 1000 x 1000 pixels @ 100dpi. Works should be presented on a black background, in the good way of presentation. In the down-right corner will figure the corresponding number of the work, the name of the artist, the title and the year of creation of the work, in white letters (Arial or Helvetica). Image should be saved in JPEG format, high quality (10). Each document will be titled by the artist family name followed by a stroke and the corresponding number of the work to the presentation list (ex.: Jones-1.jpg).

Photographs: Color photography, 10 x 15 cm. On the reverse side, an arrow will indicate the upper side of the image. The name of the artist and informations about the works will be written with the corresponding number of the work on the list.